



Conciliation du 11 mai 2022

Organisation relative au renouvellement des membres du Comité de Direction de l'Avenir Club Avignonnais.

Considérant le Procès-verbal de conciliation établi le 11 mai 2022 désignant un tuteur en la personne de M. Maurice MOUHET pour organiser l'Assemblée Générale 2022 de l'Avenir Club Avignonnais avec le soutien administratif du District Grand Vaucluse ;

Considérant les statuts de l'Avenir Club Avignonnais ;

Les élections des membres du Comité de Direction de l'Avenir Club Avignonnais se dérouleront selon la procédure et les modalités organisationnelles qui suivent.

I- Organisation et date de l'élection

L'Assemblée Générale se déroula le **Samedi 25 juin 2022**. **L'élection sera l'objet unique de cette Assemblée Générale et le vote sera organisé de 14h00 à 16h00** dans les locaux du District Grand Vaucluse de Football. Monsieur Maurice MOUHET assurera la présidence du bureau de vote.

Le District Grand Vaucluse de Football assistera le Président du bureau de vote afin d'assurer le secrétariat du scrutin et les opérations de contrôle de la liste électorale.

II- Quorum

Pour être conforme, l'Assemblée Générale doit répondre aux exigences de l'article 12 des statuts et réunir $\frac{1}{4}$ des membres inscrits sur la liste électorale :

Extrait ART 12 – « Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l'article 11 est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée est convoquée, avec le même ordre du jour, à six jours au moins d'intervalle. Elle délibère quel que soit le nombre des membres présents. »

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale sera organisée le **Jeudi 30 Juin de 14h00 à 16h00** toujours au District Grand Vaucluse de Football. Celle-ci pourra valablement élire les membres du Comité de Direction quel que soit le nombre de votants.

III- Objet du vote

Le vote intéresse le renouvellement des membres du Comité de Direction conformément à l'alinéa 3 de l'article des statuts de l'association :

« Le Comité de Direction se renouvelle par quart chaque année. Les premiers membres sortants sont désignés par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles. »

La composition du Comité de Direction de référence est celle qui a été convoquée et appelé à siéger au Comité de direction du 03 Novembre 2021.

De cette composition il convient d'extraire les membres sortants dont le mandat expire au 30/06/2022 (M. APPY Kevin, Monsieur FARENG François- Mme FARSY Nathalie) et ceux dont l'élection le 03 novembre 2021 ne répondait pas aux conditions d'éligibilité (Mme ARNOUX Sabine, Monsieur BRESSY Alexandre, M. VALCROZE Alain).

Il convient de solliciter les 10 autres membres du Comité de Direction afin de connaître leur volonté de maintenir ou pas leur mandat au-delà du 30 juin 2022. Ces administrateurs seront invités à retourner une confirmation de mandat au plus tard le vendredi 03 Juin 2022 à 00h00 à l'adresse suivante directeur@grandvaucluse.fff.fr (envoyée sur leur boîte mail)

Le fait de ne pas répondre à cette demande dans les délais correspondrait à notifier une démission.

L'addition des 6 membres à élire aux membres éventuellement démissionnaires, déterminera le nombre de membres à renouveler.

IV- L'enregistrement des candidatures

L'article 8 alinéa 3 des statuts détermine l'éligibilité au Comité de Direction :

« Est éligible au Comité de Direction toute personne âgée de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'Association depuis au moins six mois et à jour de ses cotisations. Néanmoins, les candidats n'ayant pas atteint la majorité légale devront, pour pouvoir faire acte de candidature, produire une autorisation parentale ou de leur tuteur. Toutefois, la moitié au moins des sièges du Comité de Direction devront être occupés par des membres ayant atteint la majorité légale et n'ayant pas été condamnés à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (ou, s'il s'agit de personnes de nationalité étrangère, qui n'ont pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à cette inscription). »

L'éligibilité relative à la condition d'âge, sera contrôlée par le District Grand Vaucluse depuis le fichier des licenciés de l'Avenir Club Avignonnais à la FFF enregistrée sur l'intranet « foot club ». Il en sera de même pour vérifier la condition d'ancienneté en qualité de membre de l'association, c'est la date de d'enregistrement de la licence qui fera référence.

La condition relative à la complétude des versements des cotisations pour la saison 2021-2022 se référera au fichier comptable en date **13 décembre 2021** dernier et unique situation produite au CDOS 84.

Depuis ces trois contrôles sera dressée la liste des candidats soumis au scrutin.

V- La composition de la liste électorale

L'article 8 alinéa 2 des statuts détermine qui peut voter lors de l'Assemblée Générale :

« Est électeur tout membre âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'Association depuis au moins six mois et à jour de ses cotisations. »

L'éligibilité relative à la condition d'âge, sera contrôlée par le District Grand Vaucluse depuis le fichier des licenciés de l'ACA à la FFF enregistrée sur l'intranet « foot club ». Il en sera de même pour vérifier la condition d'ancienneté en qualité de membre de l'association, c'est la date de d'enregistrement de la licence qui fera référence.

La condition relative à la complétude des versements des cotisations pour la saison 2021-2022 se référera au fichier comptable en date **13 décembre 2021** dernier et unique situation produite au CDOS 84.

Depuis ces trois contrôles sera dressée la liste des électeurs autorisés à participer au scrutin.

VI- Organisation du vote

Les candidats au scrutin seront référencés sur une liste classée par ordre alphabétique à partir du nom de famille, une case à cocher précèdera leur nom.

Le jour du vote les électeurs, après avoir justifiés de leur identité auprès du secrétariat du bureau de vote (carte d'identité obligatoire) et pris un bulletin cocherons dans le secret de l'isoloir, les candidats qu'ils souhaitent élire au Comité de Direction (autant de coches que de postes à pourvoir).

VII- Proclamation des résultats

A la clôture du scrutin il est procédé au dépouillement du vote par le Président du bureau de Vote (CDOS) ainsi que le District Grand Vaucluse. Un premier contrôle porte sur le contrôle du quorum. Si celui-ci est atteint il est procédé au décompte des voix.

Seront considéré comme nuls :

- 1) Les bulletins qui compteront plus ou moins de cases cochées que de postes à pourvoir
- 2) Les bulletins qui comportent une modification dans l'ordre de présentation des candidats, une adjonction de noms ou une suppression de noms par rapport à la déclaration de candidature ;
- 3) Si une enveloppe contient plusieurs bulletins
- 4) Si le bulletin est rayé ou raturé ou contient des mentions

Les postes sont pourvus par les candidats enregistrant le plus de voix.

Si le nombre de candidats est inférieur au nombre de postes à pourvoir il sera appliqué la procédure prévue à l'alinéa 5 de l'article 8 des statuts :

« En cas de vacances, le Comité pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. »

VIII- Calendrier

- **Lundi 23 Mai 2022** : Information des adhérents sur la date de l'AG
- **Lundi 23 Mai 2022** : Demande aux membres du Comité Directeur (les 10 non renouvelables) de confirmer leur mandat avec une date limite de retour **Lundi 13 Juin 2022 à 00h00**
- **Lundi 23 Mai au Lundi 13 Juin 2022 à 00h00** : Enregistrement et remise des candidatures
- **Mardi 14 Juin 2022** : Détermination du nombre de postes à pourvoir
- **Mardi 14 Juin 2022** : Validation de la Liste électorale
- **Mardi 14 Juin 2022** : Validation des candidats au Comité Directeur
- **Mercredi 15 Juin 2022** : Edition de la liste électorale et liste d'émargement
- **Mercredi 15 Juin 2022** : Edition des bulletins de vote
- **Samedi 25 Juin 2022 de 14h00 à 16h00** : Assemblée Générale (organisation du vote)
- **Lundi 27 Juin 2022** Proclamation des résultats
- **Mardi 28 Juin 2022 à 18h30** : Réunion du Comité de Direction pour élection du bureau de l'AC Avignon
- **Jeudi 30 Juin 2022 de 14h00 à 16h00** : Assemblée Générale (date de secours)
- **Vendredi 01 Juillet 2022** : Proclamation des résultats

Le Président du CDOS Vaucluse

Le Président du District Grand Vaucluse

Roland DAVAU

Michel SERRE